

Exposition au bruit – aéroport d'Orly

Chilly-Mazarin a adhéré en mai 2021 à l'association "Villes et Aéroport", dans le but notamment de se mobiliser contre les nuisances causées par l'aéroport d'Orly.

Communiqués du groupe ADP



Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

En février 2021, la Ville s'est mobilisée contre la pollution sonore causée par sa proximité avec Orly, par l'intermédiaire d'un vote au conseil municipal contre le Plan de prévention du

bruit dans l'environnement (PPBE) de l'aéroport. Un vote visant à dénoncer l'absence de concertation par l'État avec les élus locaux et les habitants dans l'élaboration du document. L'élargissement de la zone C – zones d'exposition au bruit classées de A à D et soumises à des restrictions plus ou moins importantes de construction et d'isolation – est notamment mis en cause. Mais aussi l'absence de contraintes à l'aviation, afin de limiter ou encore de diminuer les nuisances sonores des aéronefs, et la non-extension du couvre-feu nocturne, actuellement de 23h30 à 6h.

Un réexamen du PPBE et la réécriture d'un document plus ambitieux, répondant aux enjeux du territoire, a ainsi été demandé.

Dans la continuité de son action contre la pollution sonore de l'aéroport, la Municipalité a décidé d'adhérer, en mai 2021, à l'association « Villes et Aéroport ». Composée d'élus de villes riveraines d'aéroports ou sur des zones exposées aux nuisances liées à la présence d'un aéroport, elle offre une véritable instance de concertation, d'échanges de bonnes pratiques et la possibilité de mener des actions concertées auprès des pouvoirs publics. L'association milite également sur une plus juste répartition des retombées économiques de l'activité aéroportuaire.

Une aide pour les Chiroquois

Le Groupe ADP propose aux Chiroquois habitant dans la zone du Plan de Gêne Sonore de bénéficier d'une aide financière à l'insonorisation. Elle peut être attribuée, pour réaliser des travaux d'isolation acoustique des logements des Chiroquois. Ce dispositif est géré par le Groupe ADP et financé, dans la limite de certains plafonds, par les compagnies aériennes via la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA).

L'aide est accordée selon le niveau de nuisance subi, déterminé par le Plan de Gêne Sonore en concordance avec les

zones d'exposition au bruit définies dans le Plan d'exposition au bruit (PEB). Ce plan comprend quatre zones de bruit A, B, C et D, déterminées par un indice de gêne européen Lden (indicateur normalisé de bruit). La zone A, de gêne très forte, n'inclut pas la commune de Chilly-Mazarin, mais la zone B, de gêne forte, concerne certains logements situés aux Champarts, la zone C et la zone D étant moins exposées au bruit.

L'aide financière couvre en général 80% du montant total des prestations et est plafonnée selon la zone du PEB dans laquelle est situé votre logement. Elle est calculée en fonction du nombre de pièces. Les parties pouvant être insonorisées sont les murs et la toiture (parois opaques), les coffres de volet roulant, les menuiseries (fenêtres), la ventilation, les portes.

Pour savoir si vous êtes éligible au dispositif : [0 805 38 36 88](tel:0805383688) – www.aideinsono.fr

La Maison de l'Environnement et du développement durable, lieu d'accueil dédié aux riverains de l'aéroport de Paris-Orly est à votre écoute pour toutes les interrogations liées au trafic et survols de votre commune.

Elle vous accueille du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, le lundi sur rdv uniquement.

Vous pouvez également nous joindre par téléphone du lundi au vendredi au 01 49 75 90 70 ou par mail EnvironnementOrly@adp.fr

Pour toute question concernant l'insonorisation des logements vous pouvez contacter le numéro vert : 0805 38 36 88 ou consulter notre page en ligne [Demande d'aide à l'insonorisation](#) - Groupe ADP - Entre voisins



Contact

**Place du 8 mai 1945
91380 Chilly-Mazarin**

Tél : [01 69 10 37 00](tel:0169103700)
[Formulaire de contact](#)

En savoir +

[Aideinsono](#)
[Entrevoisins \(groupe ADP\)](#)